

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2409

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Synerg'IAE et à l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est pour leurs programmes d'actions 2017-2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2409**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Synerg'IAE et à l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est pour leurs programmes d'actions 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), adopté par le Conseil de la Métropole de Lyon du 10 décembre 2015, a pour objectif prioritaire de dynamiser les parcours d'insertion des publics par le développement de solutions d'activité pour le plus grand nombre.

Dans cette perspective, les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des outils pertinents pour préparer un retour à l'emploi durable, par la reprofessionnalisation et la levée des problématiques sociales des salariés rencontrant des difficultés d'insertion (chômeurs de longue durée, personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ou travailleurs reconnus travailleurs handicapés). Ainsi, l'orientation 1 du PMI'e "développer l'offre d'insertion par les entreprises" porte dans son objectif n° 3 le soutien du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE).

La Métropole soutient le secteur de l'IAE à travers des aides à l'accompagnement des salariés pour les entreprises et ateliers/chantiers d'insertion, et des aides aux postes des ateliers/chantiers d'insertion, dans le but de renforcer leurs capacités d'encadrement tout en compensant un déficit de productivité de leur personnel.

D'autres dispositifs comme les clauses d'insertion dans les marchés publics (189 000 heures d'insertion en 2016) permettent aux SIAE de mettre à disposition leur personnel auprès des entreprises attributaires, ou de bénéficier directement de marchés réservés pour un montant total d'environ 1 700 000 € (exemples : entretien des espaces naturels, nettoyage des locaux de la halle Borie, fourniture de bacs à compost, remplacement des agents des collèges, accompagnateurs des élèves en situation de handicap, etc.).

II - Objectifs

L'objet de la présente délibération est de renforcer le soutien de la Métropole de Lyon à des projets structurants d'insertion par l'activité économique dans un double objectif :

- améliorer les mutualisations de moyens et de projets des SIAE sur les plans de la formation, de parcours d'insertion dynamiques et partagés, sur la communication et la promotion du secteur, etc.,
- développer la relation aux entreprises des SIAE sur le volet de l'emploi en optimisant l'insertion durable sur le marché du travail des salariés en insertion en fin de parcours et de contrat.

Ces 2 missions structurantes pour le développement des projets IAE du territoire s'inscrivent dans une volonté métropolitaine de renouveler son approche du domaine par une politique de soutien tenant mieux compte des enjeux de synergie entre politiques d'insertion et économique.

Dans cette perspective, une concertation a été engagée en juin 2017 avec l'ensemble des SIAE et leurs réseaux afin d'entendre leurs besoins en termes de :

- développement des projets d'insertion : adaptation des modalités d'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion, innovation sociale des organisations et modes d'encadrement des structures, relation aux entreprises en termes de débouchés d'emplois, formation,
- développement économique : incubation de projets, diversification d'activités, accès aux marchés publics et privés, mutualisation des moyens entre SIAE et changement d'échelle,
- évaluation de l'offre IAE : critères de financement, dialogue métropolitain et territorialisation, diagnostic des freins à l'emploi.

Ces travaux concertés ont pour objectif d'élaborer une nouvelle "feuille de route" de l'IAE en 2018, afin de mettre en œuvre une nouvelle programmation des actions IAE en 2019, tout en offrant la possibilité de soutien à des actions expérimentales dès 2018.

III - Programmes d'actions 2017-2018 et plans prévisionnels de financement

1° - L'association Synerg'IAE

L'association Synerg'IAE a été créée en décembre 2016 par des acteurs du réseau de l'IAE (SIAE, têtes de réseau) à la demande des services de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un objectif prioritaire limité à la mutualisation des moyens de formation professionnelle des SIAE, les salariés des SIAE rencontrant des problématiques de professionnalisation et de développement des compétences souvent similaires. Cela s'est concrétisé par un poste mutualisé de chargé de formation qui a conduit au montage de plans de formation partagés par la mise en commun de ressources financières, des programmes pédagogiques et des places attribuées.

L'expérience s'est avérée positive, notamment, par une meilleure prise en compte des formations qualifiantes, une orientation du plan de formation plus stratégique sur des secteurs en tension (restauration) et plus conséquente en volume pour un meilleur accès des salariés aux stages de formation.

a) - Le programme d'actions 2017-2018

Synerg'IAE souhaite développer ses actions de mutualisation à l'ensemble des SIAE en incluant aussi les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion, en plus des ateliers/chantiers d'insertion et association intermédiaires.

Synerg'IAE a aussi la volonté de créer une dynamique de projets structurants entre SIAE élargie au-delà de la problématique de formation. Elle s'appuie pour cela sur le diagnostic révélant le manque d'interactions entre les structures, ce qui pénalise le développement du secteur mais aussi les parcours d'insertion des salariés.

Ses actions s'inscrivent autour de 4 axes :

- renforcer les parcours d'insertion par des dispositifs de formation mutualisés,
- partager les pratiques, expériences et outils d'insertion entre structures,
- contribuer au rayonnement du secteur de l'IAE par des événements de promotion,
- décliner au niveau territorial les politiques de l'IAE portées par les soutiens institutionnels (État, Région, Métropole de Lyon, etc.),
- contribuer aux démarches d'intégration économique dans des filières d'activités et de changement/diversification d'activités.

b) - Budget prévisionnel

La Métropole de Lyon est sollicitée pour un soutien d'un montant de 15 000 € visant à pérenniser les actions engagées tout en convergeant vers les orientations du PMI'e :

- renforcer les liens entre SIAE et entreprises en complémentarité avec les chargés de liaison entreprise emploi (CLEE),
- développer des parcours d'insertion inter-SIAE pour les salariés afin d'améliorer leur progression professionnelle,
- accompagner des nouvelles modalités d'accompagnement et de gestion des compétences des salariés en insertion,

Dépenses	TTC (en €)	Recettes	TTC (en €)
charges de personnel	67 950	Métropole de Lyon	15 000
achats et services extérieurs	21 472	Région Auvergne-Rhône-Alpes	45 600
autres services extérieurs	22 278	État	20 000
		Département	4 000
		ventes de services	15 700
		fonds propres	11 400
Total	111 700	Total	111 700

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Synerg'IAE pour la période de fin 2017 au 31 décembre 2018.

2° - Projet "Repères métropole" proposé par l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est

Dans le cadre de l'enveloppe allouée aux actions structurantes menées par des SIAE et prévue par la délibération du 10 décembre 2015, l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est, spécialisée dans la collecte et la valorisation de déchets ménagers (notamment les équipements électriques) a proposé le projet dénommé "Repères métropole" qui a bénéficié d'une subvention de la Métropole d'un montant de 10 000 €, votée par délibération n° 2016-1298 du 27 juin 2016.

La mission "Repères métropole" est le regroupement de 9 entreprises d'insertion et une entreprise adaptée (239 salariés en insertion) qui mutualisent un poste de chargé de placement en entreprise des salariés en insertion qui terminent leur contrat de travail et leur parcours d'insertion. Il s'agit de répondre à une problématique récurrente dans le champ de l'insertion par l'activité économique qui est la relative faiblesse de la sortie vers un emploi durable après le parcours d'insertion du salarié (pouvant aller jusqu'à 24 mois) : les structures ont tendance à privilégier l'accompagnement en interne et à moins investir dans la prospection d'employeurs dans des entreprises susceptibles d'embaucher les profils qu'elles ont formés.

a) - Le programme d'actions 2017-2018

L'enjeu est de professionnaliser la mission de coopération économique entre SIAE et entreprises du territoire en proposant une offre de service aux employeurs dans leurs démarches de recrutement, en orientant des personnes en fin de parcours d'insertion et en proposant un accompagnement dans l'emploi à la prise de poste :

- recherche de candidatures parmi les salariés en insertion : évaluation et validation des compétences acquises et du projet professionnel,
- suivi post-recrutement pendant les 6 mois suivant l'embauche,
- valorisation des actions de recrutement dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à travers des événements de promotion.

Le bilan de l'expérimentation après plus de 12 mois d'expérience de juin 2016 à août 2017 a montré des signes satisfaisants et encourage à pérenniser et à développer la mission par son ouverture à de nouvelles SIAE (en lien avec l'association Synerg'IAE), la consolidation des relations avec les entreprises prospectées et la formalisation d'une véritable prestation de ressources humaines.

Durant cette expérimentation, 106 salariés en fin de parcours d'insertion ont été suivis et rencontrés (dont 40 bénéficiaires du RSA à leur entrée) : 1/3 des personnes suivies ont obtenu un emploi ou une formation ; 100 entretiens d'embauche ont été réalisés ; 296 entreprises ont été prospectées : 131 entreprises intéressées par une collaboration dont 97 ont formalisé un projet de recrutement.

Le nouveau projet 2018 se fixe plusieurs objectifs pour :

- constituer un réseau d'entreprises "partenaires pour l'emploi" en s'appuyant sur les signataires de la charte des 1000 entreprises,
- diversifier les actions : ateliers innovants de recherche d'emploi, ateliers théâtre de préparation aux entretiens, visites d'entreprises, etc,
- élargir le réseau des adhérents à de nouvelles SIAE tout en se rapprochant de la mission de Synerg'IAE.

b) - Budget prévisionnel

Dépenses	TTC (en €)	Recettes	TTC (en €)
charges de personnel	80 000	Métropole de Lyon	25 000
achats et services extérieurs	16 000	Europe-FSE	40 000
autres services extérieurs	22 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 000
		fonds propres	35 000
Total	118 000	Total	11 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € à l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est, pour la période du 1er décembre 2017 au 31 décembre 2018, afin de soutenir le projet repères métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le tableau du "**b) - Budget prévisionnel**" du "**2° - Projet "Repères métropole" proposé par l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est**" de l'exposé des motifs, il convient de lire, dans la colonne **Total** TTC (en €) des recettes :

"**118 000**"

au lieu de :

"**11 000** ;"

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Synerg'IAE dans le cadre de ses actions pour l'insertion,
- c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est dans le cadre de ses actions pour l'insertion,
- d) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Synerg'IAE et l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 6574 - fonction 444 - opération n° 0P36O5136.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.